

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 mars 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2012, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Mélanie Venne</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
<i>Romuald Sauvé</i>	<i>Geneviève Brisebois</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents :

La directrice générale Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 7929

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale :

Adoptée

Résolution no : 7930

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 14 février 2012

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2012 tel que présenté par la directrice générale :

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 7931

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 29 février 2012

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 29 février 2012 tels que présentés au montant total de 121 330.93 \$

Chèques salaires # D1200057 @ D1200111 = 19 016.44 \$

Chèques fournisseurs # C1200093 @ C1200162 = 84 142.80 \$

Chèques internet # I0120021 @ M0120031 = 18 171.69 \$

Adoptée

La directrice générale confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 7932

AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès de l'ADMO

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à assister au congrès 2012, qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, les 6, 7 et 8 juin, de payer ses frais d'inscription au montant de 517.38 \$ incluant les taxes, et de rembourser les autres frais inhérents à cette activité sur présentation de pièces justificatives.

- ✚ Un montant est prévu à cet effet au 02-130-30-346 pour l'inscription au congrès et au 02-130-30-310 pour les autres frais inhérents.

- ✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement

Adoptée

Résolution no : 7933

AUTORISATION DE DÉPENSE – Module de transmission T4 et Relevé 1

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant de 339.18 \$, taxes incluses, pour l'installation et le suivi du module de CIB, concernant la transmission des T4 et Relevé 1, par internet.

- ✚ Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-130-40-414-00

Adoptée

Résolution no : 7934

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET D'UN PLAN D'ACTION

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales pour l'élaboration d'une politique familiale municipale et de son plan d'action et autorise Madame Ginette Ippersiel, directrice générale à agir comme personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande, incluant la signature du protocole d'entente entre le Ministère et la municipalité

Adoptée

Résolution no : 7935

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE AMIE DES AÎNÉS ET D'UN PLAN D'ACTION

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme "municipalité amie des aînés" pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action et autorise Madame Ginette Ippersiel, directrice générale à agir comme personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande, incluant la signature du protocole d'entente entre le Ministère et la municipalité.

Adoptée

Résolution no : 7936

NOMINATION DE L'ÉLUE RESPONSABLE – Politique familiale et des aînés

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Églantine Leclerc Vénuti, conseillère responsable pour les questions de la Politique familiale et Politique des aînés.

Adoptée

Résolution no : 7937

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle »

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice et son adjointe à assister à la formation « Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle », qui se tiendra à Mont-Laurier, le 29 mars; de payer les frais d'inscription au montant de 298.94 \$ incluant les taxes pour chaque inscription et de rembourser les frais inhérents, sur présentation de pièces justificatives.

La dépense est prévue aux postes budgétaires 02-130-40-454-00 et 02-130-30-310-00

Adoptée

Résolution no : 7938

AUTORISATION DE PAIEMENT – Assurances générales 2012-2013

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement concernant le contrat d'assurances générales au montant de 6,206.00 \$ (prime automobile) et de 15,910.00 \$ (prime autres protections), 382.00 \$ (bris des machines) et 384.00 \$, (R.C. complémentaire) pour un montant total de 22,880.32 \$ avec la Compagnie Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

02-110-40-423-00	1 741.21 \$
02-130-40-423-00	1 741.21 \$
02-220-40-423-00	1 741.21 \$
02-320-40-423-00	1 741.21 \$
02-330-40-423-00	1 741.21 \$
02-610-40-423-00	1 741.21 \$
02-701-20-423-00	1 003.93 \$
02-701-30-423-00	1 741.21 \$
02-701-50-423-00	1 741.21 \$
02-702-30-423-00	1 741.21 \$
02-220-40-425-00	1 737.54 \$
02-320-40-425-00	1 923.71 \$
02-330-40-425-00	1 923.71 \$
02-610-40-425-00	620.55 \$

Adoptée

Résolution no : 7939

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Santé psychologique au travail, pas un luxe, mais une nécessité »

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la conseillère, Églantine Leclerc, Vénuti et les employés suivants : Éric Paiement, Miguel Grenier et Sébastien Painchaud, à assister à la formation « Santé psychologique au travail, pas un luxe, mais une nécessité », qui se tiendra à Ste-Adèle, le 22 mars; de payer les frais d'inscription au montant de 50.00 \$ incluant les taxes pour chaque inscription et de rembourser les frais inhérents, sur présentation de pièces justificatives.

*La dépense est prévue aux postes budgétaires : 02-110-40-454-00 et 02-110-30-310-00
02-320-40-454-00 et 02-320-30-310-00
02-610-40-454-00 et 02-610-30-310-00*

Adoptée

Résolution no : 7940

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'imprimante

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une imprimante HP 8500 Pro, pour le bureau de la directrice générale, chez Bélanger électronique au montant de 429.99 \$, taxes en sus, ainsi qu'un bac supplémentaire pour les feuilles 8 ½ x 14 au coût de 109.99 \$

Il est de plus résolu de payer les frais d'installation et la configuration de l'imprimante.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-130-60-640-00. Pour cet achat, un transfert sera effectué du poste budgétaire 02-330-60-631-00.

Adoptée

Résolution no : 7941
NOMINATION DU VÉRIFICATEUR – Année 2012

Il est proposé Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la firme Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. pour effectuer la vérification et la préparation des états financiers de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, selon le format du MAMROT pour l'exercice se terminant les 31 décembre 2012 ainsi que le soutien normal en cours d'année.

Attendu que tous travaux spéciaux à être accomplis par l'équipe Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. seront facturés en sus et s'ajouteront au présent mandat.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 7942
AUTORISATION DE SIGNATURE – Mesures d'urgence

Sur une proposition de Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Mme Mélanie Venne, conseillère, représentante des mesures d'urgence et M. Éric Paiement, coordonnateur des mesures d'urgence à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en relation aux mesures d'urgence, d'en faire rapport au Conseil municipal et, si des coûts sont rattachés à ces dits documents, ils devront au préalable être présentés pour approbation.

Adoptée

Résolution no : 7943
NOMINATION DES OBSERVATEURS DE TERRAINS

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer à titre d'observateurs de terrain, les personnes suivantes :
Monsieur Romuald Sauvé, conseiller
Monsieur Réjean Perron, inspecteur en travaux publics
Monsieur Éric Paiement, officier en urbanisme et environnement.

Adoptée

Résolution no : 7944
AJOUT À LA LISTE DES COMITÉS OFFICIELS 2012 – Élu(e) responsable sur le comité sécurité civile

Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer Mélanie Venne, conseillère responsable du comité sécurité civile pour l'année 2012

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 7945
R.I.D.L. – Deuxième versement Quote-part 2012

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième versement de la Quote-part 2012 à la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 31 810.00 \$ et de 1 328.00\$ pour le fond de réserve

Ce montant est réparti dans les postes budgétaires suivants :

Frais d'administration RIDL :	02-451-10-411-00 :	3 181.00 \$
Cueillette matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	11 769.70 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	5 089.60 \$
Cueillette matières secondaires :	02-452-10-951-00 :	4 135.30 \$
Traitement matières secondaires :	02-452-20-951-00 :	2 226.70 \$
Achat bacs roulants :	02-452-10-649-01 :	954.30 \$
Traitement rés. domestique dangereux	02-454-20-951-00 :	636.20 \$
Traitement des matériaux secs	02-453-20-951-00 :	636.20 \$
Traitement matières organiques :	02-453-35-951-00 :	1 272.40 \$
Traitement des eaux usées	02-450-20-951-00 :	1 908.60 \$
Fond de réserve	02-453-80-959-00 :	1 328.00 \$

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 7946
ADJUDICATION DE CONTRAT – Achat de sel traité – saison 2012-2013

ATTENDU QUE : La municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture de sel traité pour l'année 2012-2013

	<u>SEL WARWICK</u>	<u>MINES SELEINE</u>
<u>PRIX LA TONNE MÉTRIQUE</u>		
<u>Taxes en sus</u>		
<u>SEL TRAITÉ</u>	84.50 \$	86.00 \$
<u>FRAIS DE TRANSPORT</u>	36.15 \$	38.02 \$

Il est proposé par Alain St-Amour
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe retienne la soumission de Sel Warwick inc. pour l'achat de sel traité saison 2012-2013

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-60-620-00

Adoptée

Résolution no : 7947
AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires professionnels dans la cause au tribunal : 560-61-026231-105 et 560-72-001709-098

Il est proposé par Mélanie Venne
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires à Me Guylain Morin, dans les deux dossiers nommés en titre.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-120-40-412-00

Adoptée

Résolution no : 7948
AUTORISATION DE PAIEMENT – Amendes suite au jugement rendu dans les dossiers 560-61-026231-105 et 560-72-001709-098

Il est proposé par Geneviève Brisebois
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au ministère de la Justice, d'une amende de 500.00 \$ pour infraction et 1000.00 \$ au Fonds régional des Laurentides de la faune du Québec dans le dossier 560 72 001 098.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de 510.00 \$ pour l'infraction dans le dossier 560 61 026 105

Ce paiement sera affecté au poste budgétaire 02-120-90-995-00

Adoptée

Résolution no : 7949

ADJUDICATION DE CONTRAT – Achat de chlorure de calcium – saison 2012

ATTENDU QUE : La municipalité a demandé des soumissions pour l'achat du chlorure de calcium pour l'année 2012

	<u>SEL WARWICK</u>	<u>SOMAVRAC</u>
<u>Pour achat de 160 sacs</u>		
<u>Taxes en sus</u>		
Sacs de calcium 35 kg	18.40 \$	18.59 \$

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe retienne la soumission de Sel Warwick inc. pour l'achat de chlorure de calcium – saison 2012

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-320-60-620-00

Adoptée

Résolution no : 7950

ADOPTION PAR LE CONSEIL - TRACÉ DU CHEMIN DU SOLEIL-LEVANT

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la description technique requise en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, description préparée par Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-géomètres, relative au chemin du Soleil-Levant, à savoir :

Le chemin du Soleil-Levant, comprend une partie des lots 22, 23, 27, 28, 51-2 et 51-3 du Rang A, au cadastre officiel du canton de Pérodeau, de la circonscription de Labelle et est plus amplement décrit sous le numéro 7159 des minutes de l'arpenteur-géomètre Létourneau et Gobeil, en date du 31 octobre 2011.

Il est de plus résolu, d'autoriser la dépense pour la publication dans un journal local.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-320-30-341-00

Adoptée

Résolution no : 7951

ADOPTION PAR LE CONSEIL - TRACÉ DU CHEMIN PLAISANCE

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la description technique requise en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, description préparée par Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-géomètres, relative au chemin Plaisance, à savoir :

Le chemin Plaisance comprend une partie des lots 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, et 23 du rang 7, une partie des lots 9, 10 et 11 du rang 8, une partie des lots 7, 8, 9, 10, 11A, 13, 14, 15, 16-5, 16, 17 et 18 du rang Nord-Ouest de la rivière Kiamika et une partie du chemin montré à l'originnaire, au cadastre officiel du canton de Moreau dans la Municipalité de Chute-Saint-Philippe et est plus amplement décrit sous le numéro 7158 des minutes de l'arpenteur-géomètre Létourneau et Gobeil, en date du 31 octobre 2011.

Il est de plus résolu, d'autoriser la dépense pour la publication dans un journal local.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-320-30-341-00

Adoptée

Résolution no : 7952

AUTORISATION DE PAIEMENT – Renouvellement du bail gravière Daviault

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à la MRC d'Antoine-Labelle pour le renouvellement du bail de la gravière Daviault « BNE32498 au Lac-des-Cornes » au montant total de 244.00 \$.

Ce montant n'est pas prévu au budget; un transfert sera effectué du poste budgétaire 02-330-60-620-00 au poste budgétaire 02-320-80-959-00

Adoptée

Résolution no : 7953

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TAXE D'ACCISE 2010-2013

Dépôt d'une programmation révisée

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

N'obtenant pas l'unanimité, un vote est demandé pour la modification de la programmation :

En faveur : 5 votes

Contre : 1 vote

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à la majorité des membres présents que :

- *La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;*
- *La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;*
- *La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;*
- *La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;*
- *La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.*

Adoptée

Résolution no : 7954

APPEL D'OFFRES – travaux de pelle 2012

- ATTENDU QUE : *La municipalité demande une autorisation pour modifier la programmation des travaux de priorité 4 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*
- ATTENDU QUE *Si la nouvelle programmation est acceptée, des travaux de pelle sont à prévoir pour l'année 2012;*
- EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'aller en appel d'offres sur invitation pour la location d'une pelle auprès d'au moins deux soumissionnaires.*

Adoptée

Résolution no : 7955

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Compensation de base aux municipalités

- ATTENDU QUE : *Le ministère des Transports a versé une compensation de 257 296.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;*
- ATTENDU QUE : *Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;*
- ATTENDU QUE : *La présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;*
- ATTENDU QU' : *Un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;*
- EN CONSÉQUENCE : *Sur une proposition de Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

Adoptée

Résolution no : 7956

MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE – Reddition de comptes au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Réforme Ryan)

*Il est proposé Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la firme Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. pour effectuer la reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (réforme Ryan) pour l'année 2011.*

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 7957

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS - Fondation de la M.R.C. d'Antoine-Labelle pour l'environnement

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Églantine Leclerc Vénuti pour représenter la municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement période 2012 - 2014.*

Adoptée

Résolution no : 7958

REVENDEICATION DE BOIS DES LAURENTIDES PAR DES SCIERIES DE L'OUTAOUAIS

- ATTENDU QUE :* Les Produits forestiers Résolu sollicite l'octroi d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides dans le cadre de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki et de la relance de la papetière de Gatineau;
- ATTENDU QUE :* Depuis l'implantation d'un nouveau régime forestier en 1986, la région des Laurentides a préservé son capital forestier en limitant les prélèvements forestiers et en investissant dans son aménagement;
- ATTENDU QUE :* La MRC d'Antoine-Labelle est située dans la région des Laurentides et que l'industrie forestière constitue un pilier essentiel de son économie;
- ATTENDU QUE :* Le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle couvre 73 % du territoire de la région administrative des Laurentides;
- ATTENDU QUE :* La structure industrielle de la transformation des bois récoltés en forêt publique s'est développée de façon significative suite à l'abolition des concessions forestières en 1986, et à l'implantation des CAAF en 1990. En 2002-2003, on comptait 1 934 emplois directs (personnes-années) générés par les activités forestières en terres publiques dans la MRC d'Antoine-Labelle. La contribution de ces activités au PIB de la MRC d'Antoine-Labelle s'élevait à 140,1 M\$, les revenus gagnés par les contribuables à 75,5 M\$ et les impôts sur le revenu à 9,3 M\$;
- ATTENDU QUE :* Des investissements majeurs ont été consentis par les détenteurs de CAAF;
- Dans l'aménagement des peuplements résineux et mixtes de Hautes-Laurentides;
 - Dans le développement de traitements forestiers adaptés à la remise en production des peuplements feuillus et mixtes du territoire;
 - Dans la construction de chemin d'accès au territoire suite à l'abandon de la drave;
 - Dans la certification du territoire selon les principes d'aménagement durable du FSC (Forest Stewardship Council);
- ATTENDU QUE :* La crise forestière a affecté gravement cette industrie entraînant la perte de 1 785 emplois directs dans la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'une baisse de son PIB de 118 M\$, des revenus gagnés par les contribuables de 59 M\$ et de l'impôt sur le revenu de 6 M\$;
- ATTENDU QUE :* Le redémarrage et la reprise des activités en 2011 assurent des perspectives de développement autant par l'optimisation de la valeur des produits transformés, que par le développement de nouveaux produits à partir des bois à pâte feuillus laissés sans preneur et de la biomasse forestière;
- ATTENDU QUE :* La transformation du bois est reconnue comme un des créneaux d'excellence ACCORD de la région des Laurentides, et que ce créneau a été reconduit par le gouvernement du Québec pour une période de cinq ans;
- ATTENDU QUE :* Les usines de résineux en opération sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ont déposé des demandes d'attributions supplémentaires afin de consolider leur relance, d'optimiser leurs opérations et de créer de nouveaux emplois dans un territoire où le revenu d'emploi moyen par habitant est de 10 023 \$, soit le plus faible des Laurentides, et le 4^e plus faible de l'ensemble des MRC du Québec;
- EN CONSÉQUENCE;* Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de s'opposer vivement à la demande d'approvisionnement de Produits forestiers Résolu à partir des Hautes-Laurentides. Il est de plus résolu de solliciter une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Clément Gignac, afin d'exposer la vision de développement de l'industrie forestière des Hautes-Laurentides.

Adoptée

Résolution no : 7959

DÉROGATION MINEURE DRL120008 –44, chemin du Soleil-Levant, matricule 0576-45-7672

La demande consiste à accepter une dérogation au règlement 139, article 7.2 relatif aux normes d'implantation d'un bâtiment situé dans la marge de recul avant. Donc une dérogation au règlement 139, article 7.2 de 7 mètres sur la marge avant au lieu de 10 mètres tels que prescrit dans la grille de spécifications relative au zonage.

— Considérant qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins puisque le terrain adjacent à la ligne avant appartient au Ministère et qu'en théorie le chemin public du Soleil-Levant passe là.

— Considérant qu'aucun préjudice ne sera causé à l'environnement, car la construction reste à plus de 15 mètres du lac.

— Considérant que de refuser la dérogation causerait un préjudice sérieux au propriétaire, car cette construction était utilisée de façon saisonnière et qu'aujourd'hui il l'utilise d'une façon permanente, mais que celle-ci n'est pas adaptée pour les conditions climatiques et que la dimension ne suffit pas.

Recommandation du CCU : *Le C.C.U recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure telle que présentée sur le certificat de localisation # minute 8507, sous la condition formelle que le demandeur remplace son installation septique avant de se prévaloir de la dérogation, soit d'accepter une dérogation au règlement 139 relatif aux normes d'implantation d'un bâtiment situé dans la marge de recul avant. Donc une dérogation au règlement 139 articles 7.2 de 7 mètres sur la marge de recul avant au lieu de 10 mètres tels que prescrit dans la grille de spécifications relative au zonage.*

Conditionnement:

- À ce que le propriétaire remplace son installation septique

TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

⚡ Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro DRL120008 demandée pour la propriété située au 44, chemin du Soleil-Levant, tel que décrit ci-dessus.*

⚡ Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.

Adoptée

Résolution no : 7960

AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION « Atelier de perfectionnement sur le règlement O-2, R.22: La lecture des plans et les demandes de permis »

*Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Éric Paiement, à assister à la formation « Atelier de perfectionnement sur le règlement O-2, r.22, La lecture des plans et les demandes de permis » qui se tiendra le 20 mars 2012 à Montebello, de payer les frais d'inscription au montant de 240.00 \$ plus taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les termes à la Convention collective*

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-40-454-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 7961

AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION « Permis...Pas permis »

*Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Éric Paiement, à assister à la formation « Permis...Pas permis... » qui se tiendra le 18 avril 2012 à St-Jérôme, de*

payer les frais d'inscription au montant de 450.00 \$ plus taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les termes à la Convention collective

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 7962

AUTORISATION DE DÉPENSE – Mandat à la MRC pour la rédaction d'un règlement pour permettre la construction de hangars spécifique à la zone de l'aéroport

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour la rédaction d'un règlement pour permettre la construction de hangars, spécifique à la zone de l'aéroport.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-610-40-410-00. Cette dépense n'est pas prévue au budget, un montant sera transféré du poste budgétaire 02-330-60-620-00.

Adoptée

Résolution no : 7963

COMMISSION DE TOPONYMIE – Demande d'officialisation d'un nom de rue

ATTENDU QUE : Suite à un avis juridique sur les rues habitées par plus d'un résident, il serait préférable de nommer la rue afin d'y attribuer des numéros civiques;

ATTENDU QU' : À la suggestion des propriétaires, une demande à la Commission de toponymie du Québec pour officialiser la rue sous le nom « chemin des Cyprès »;

*EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de faire la demande à la Commission de toponymie afin de faire officialiser une rue sous le nom de « chemin des Cyprès », suivant la requête des propriétaires des lots adjacents à cette rue.*

Adoptée

Résolution no : 7964

AUTORISATION DE PAIEMENT– Cotisation annuelle 2012 à la SDRK

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 700.00 \$ pour notre contribution annuelle 2012, à la SDRK.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-620-80-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7965

ACCEPTATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE – Demande à portée collective de la MRC D'Antoine-Labelle

ATTENDU QU' : Une demande à portée collective, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q', c. P-41.1), fût déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles le 28 juin 2011

ATTENDU : La rencontre de négociation tenue le 14 septembre 2011 à laquelle étaient présents des représentants de la municipalité de Chute-Saint-Philippe;

ATTENDU : *La réception du compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier numéro 373 401 reçu le 6 mars 2012, à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;*

ATTENDU QUE : *L'orientation préliminaire reflète les objets de la négociation tenue le 14 septembre 2011, lesquels objets avaient fait consensus;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'orientation préliminaire à l'égard de la demande à portée collective déposée le 28 juin 2011 par la MRC d'Antoine-Labelle.*

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 7966
ADHÉSION 2012-2013, À FORUM JEUNESSE LAURENTIDES

*Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 75.00 \$ pour l'adhésion annuelle 2012-2013, à Forum Jeunesse Laurentides*

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

Adoptée

Résolution no : 7967
AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation 2012-2013 à Loisirs Laurentides

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 74.73 \$ pour la cotisation 2012-2013 à Loisirs Laurentides.*

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-494-00

Adoptée

Résolution no : 7968
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe

*Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 000,00 \$ à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe, pour l'achat de skis de fond*

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 7969
AUTORISATION DE PAIEMENT – Zone Emploi – Séjours exploratoires

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 250.00 \$ à Zone Emploi, pour les activités « Séjours exploratoires ».*

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7970

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention École Henri-Bourassa – Activités école primaire »

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à l'école Henri-Bourassa, de la subvention au montant de 2 000.00 \$ pour les activités scolaires au primaire et de 100.00 \$ pour la bourse aux finissants de sixième année.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 7971

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention bourse d'études pour finissant au Centre Christ-Roi

ATTENDU QUE :

La municipalité désire récompenser un étudiant de Chute-Saint-Philippe et l'encourager pour les efforts fournis et le motiver à poursuivre ses études;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer au montant de 250.00 \$ pour une bourse d'études à un étudiant finissant de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Il est entendu que si aucun finissant de la municipalité de Chute-Saint-Philippe ne se qualifie pour ce prix, le chèque nous est retourné.

Il est de plus entendu que le Centre Christ-Roi nous communique le nom de l'étudiant finissant, de notre municipalité qui recevra cette bourse.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 7972

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSPN – Utilisation du puits d'eau potable

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet d'entente tel que rédigé par M. Hugo Charbonneau de la CSPN et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, l'entente pour autoriser la CSPN à utiliser le puits d'eau potable, situé sur le terrain de la salle multimédia (Église).

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7973

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Comité d'action local Mont-Laurier/Rivière-Rouge

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 500.00 \$ accordée au Comité d'action local Mont-Laurier/Rivière-Rouge et qui sera versé au nom du « Centre de la petite enfance la Fourmière.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

IMMOBILISATION

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

Résolution no : 7974

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Églantine Leclerc Vénuti, à la séance ordinaire du 13 mars 2012, à l'effet que sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement remplaçant le règlement numéro 133 sur la construction de rues pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Adoptée

RÈGLEMENTS

Résolution no : 7975

RÈGLEMENT NUMÉRO 245 MODIFIANT L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT N° 244 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT SUR L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2012;

ATTENDU QUE : Ce règlement modifie le dernier paragraphe de l'article 8 et 9 du règlement numéro 244 sur les modalités de paiement de la taxe foncière générale et les services municipaux;

EN CONSÉQUENCE Le règlement portant le numéro 245, décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long rédigé;

ARTICLE 2 **DATES ULTIMES DES VERSEMENTS**
Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul, le montant du versement échü est alors exigible immédiatement et porte intérêt

ARTICLE 3 **DATES ULTIMES POUR LA TAXATION SUPPLÉMENTAIRE**
Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul, le montant du versement échü est alors exigible immédiatement et porte intérêt

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ À la séance ordinaire du 13 mars 2012, par la résolution 7974, sur proposition de Romuald Sauvé

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, Secrétaire-trésorière.

Avis de motion 14 février 2012
Adoption du règlement 13 mars 2012
Avis de publication 15 mars 2012
Entré en vigueur : 15 mars 2012

Adoptée

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 50

Fin : 20 h 14

Personnes présentes : 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 7976

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 15

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, Directrice générale

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance ordinaire du 10 avril 2012 par la résolution # 7978*